

Le réseau d'acteurs du PCPE



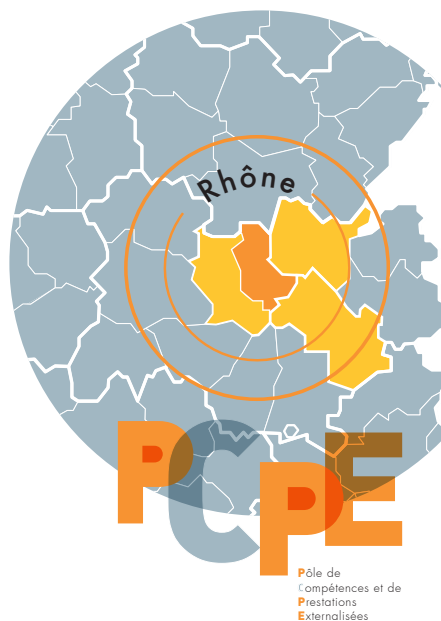
Les partenaires



MDMPH



Territoire d'intervention



Contact PCPE PW

06 12 88 40 13
pcpe.pw@laroche.asso.fr



Créée en 1972, l'Association La Roche soutient les personnes en situation de handicap psychique ou de maladie mentale. La Roche assure l'accueil, l'accompagnement et appuie toutes initiatives favorisant l'insertion socioprofessionnelle, l'émancipation et le développement des compétences

www.laroche.asso.fr

PCPE Prader-Willi

329 Montée du Couvent 69870 CLAVEISOLLES

Pôle de
Compétences et de
Prestations
Externalisées



Soutenir les enfants et les adultes
avec le syndrome

Prader-Willi
pour un parcours de vie sans rupture.

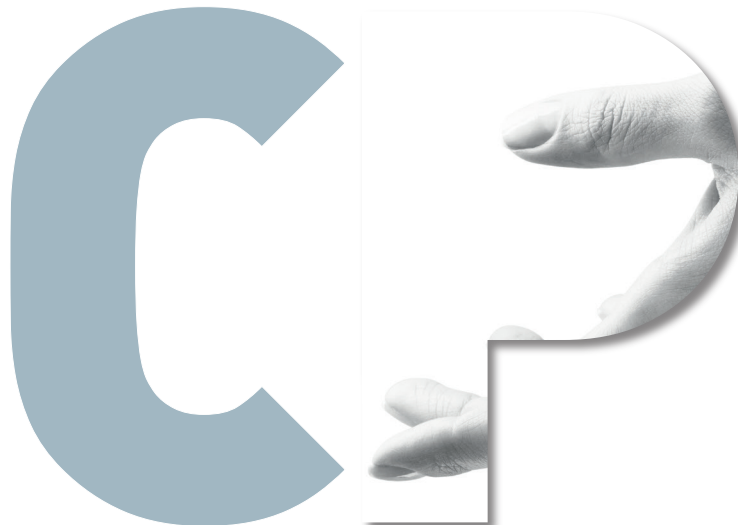


Qu est-ce que le PCPE ?

Le **PCPE PW** est une plateforme d'appui, d'accompagnement et de coordination qui propose des prestations adaptées à la complexité des situations.

Ses missions principales :

- Evaluer les situations.
- Informer sur le syndrome et réaliser une médiation sur les environnements.
- Anticiper les transitions de vie afin de prévenir les ruptures de parcours.
- Rechercher des solutions, notamment aider à l'orientation des personnes.
- Coordonner les différents intervenants avec la personne et sa famille.
- Soutenir les familles, les aidants, les professionnels confrontés à une situation complexe en leur apportant écoute, informations et ressources adaptées.



Quelles sont les modalités d'intervention du PCPE ?

Accompagnement individualisé, sur mesure, sur le lieu de vie de la personne

- Contacts réguliers avec la personne et sa famille.
- Proposition d'un projet d'accompagnement personnalisé.
- Soutien aux solutions d'accompagnement déjà existantes et/ou mise en place d'interventions complémentaires.
- Coopération de proximité avec le réseau d'acteurs.

Ce dispositif est mis en place par l'association **La Roche**, il est financé par l'Agence Régionale de Santé **Auvergne-Rhône-Alpes** et est totalement **gratuit pour les bénéficiaires.**



Qui peut demander à bénéficier des prestations du PCPE ?

Toute personne avec le syndrome Prader-Willi :

- Enfant ou adulte
- Domiciliée ou accompagnée dans le Rhône et la Métropole de Lyon.
- A titre dérogatoire : Ain, Isère et Loire.
- En situation fragilisée ou complexe

Mais aussi :

Les parents, les proches, les aidants, les professionnels en lien avec ces personnes.